

(Traduction)

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 16 septembre 1964

N° 76

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 16 septembre 1964 touchant le Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961. J'aimerais vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique confirme que l'Échange de Notes avec annexe du 22 janvier 1964 dont il est question dans votre Note est maintenant en pleine vigueur. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique consent aussi à ce que votre Note ainsi que la présente réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord relatif à l'application des dispositions du Traité, accord qui entre en vigueur aujourd'hui même, 16 septembre 1964.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. WALTON BUTTERWORTH

L'honorable Paul Martin, C.P., C.R.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

OTTAWA